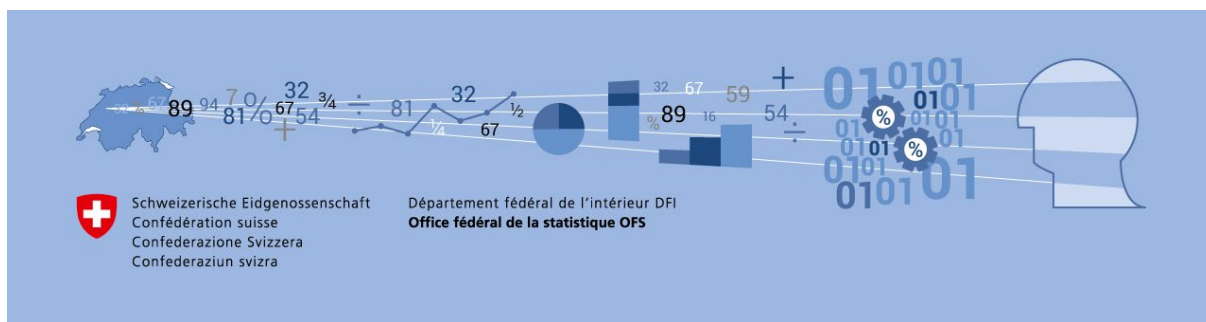




Communiqué de presse

Embargo: 23.7.2024, 8h30

03 Travail et rémunération

Enquête suisse sur la population active et statistiques dérivées: heures de travail

Plus de 8 milliards d'heures travaillées en 2023

En 2023, 8,106 milliards d'heures ont été travaillées dans le cadre professionnel en Suisse, soit une augmentation de 1,8% par rapport à l'année précédente. Entre 2018 et 2023, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'est réduite en moyenne de 46 minutes pour s'établir à 40 heures et 12 minutes, selon les derniers résultats de l'Office fédéral de la statistique (OFS).

Selon la statistique du volume du travail de l'OFS (SVOLTA), le nombre total d'heures travaillées par l'ensemble des personnes actives occupées en Suisse a augmenté de 1,8% en 2023 par rapport à l'année précédente. Pourtant en 2023, davantage de jours fériés tombaient en semaine, du lundi au vendredi, qu'en 2022. Sans cet effet, le volume de travail aurait augmenté encore plus fortement (+2,8%), en raison d'une hausse du nombre d'emplois (+2,6%) et d'une augmentation de la durée hebdomadaire effective de travail par emploi (+0,2%).

Recul de la durée effective de travail des salariés sur cinq ans

Entre 2018 et 2023, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps (sans les salariés propriétaires de leur entreprise) s'est réduite de 46 minutes pour représenter 40 heures et 12 minutes. Ceci s'explique par une diminution de la durée hebdomadaire contractuelle de travail (-9 minutes à 41 heures et 43 minutes), une baisse de la durée hebdomadaire d'heures supplémentaires (-15 minutes à 40 minutes) et une augmentation de la durée hebdomadaire d'absences (+22 minutes à 2 heures et 11 minutes). Sur la même période, le nombre de semaines de vacances a augmenté de 0,3 jour pour atteindre 5,2 semaines par année. En 2023, les salariés âgés de 20 à 49 ans disposent de 5,0 semaines de vacances, contre 5,5 semaines pour les 15-19 ans et 5,6 semaines pour les 50-64 ans.

Plus de 44 heures hebdomadaires dans le secteur primaire

Ce sont les salariés à plein temps du secteur primaire qui ont accompli la charge de travail la plus élevée par semaine (durée effective de 44 heures et 23 minutes). Suivent, dans l'ordre, les branches «activités financières et d'assurances» (41 heures et 17 minutes), «arts, loisirs, ménages privés, autres» (40 heures et 51 minutes) et «activités spécialisées, scientifiques et techniques» (40 heures et 45 minutes). La durée effective la plus courte a été enregistrée dans la branche «construction» avec 39 heures et 42 minutes.

Plus de sept jours d'absences pour raison de santé

Les absences pour raison de santé (maladie ou accident) représentent la part la plus importante (64% en 2023) du volume annuel d'absences des salariés. Entre 2022 et 2023, le nombre annuel moyen de jours d'absences en raison de santé des salariés à plein temps est passé de 9,3 à 7,6 jours par emploi. En 2023, ce sont dans les branches suivantes qu'on trouve les durées d'absences les plus faibles: «information et communication» (5,9 jours), «activités financières et d'assurance» et «arts, loisirs, ménages privés, autres» (6,0 pour ces deux branches). Les absences les plus longues s'observent dans les branches «agriculture, sylviculture et pêche» (11,6) et «activités immobilières et activités de services administratifs et de soutien» (9,4).

Des comparaisons internationales très variées

À des fins de comparaisons internationales, la méthode de calcul de la durée de travail doit être adaptée (cf. annexe méthodologique). Principale adaptation, les personnes absentes toute la semaine sont exclues des calculs, ce qui conduit à une durée de travail bien plus élevée. Ainsi calculée, la durée hebdomadaire effective de travail des salariés à plein temps s'élève en Suisse à 42 heures et 33 minutes en 2023, ce qui la positionne en tête des pays de l'UE/AELE. La Finlande (36 heures et 29 minutes) et la Belgique (36 heures et 32 minutes) enregistrent la durée la moins élevée. La durée au sein de l'UE s'élevait en moyenne à 38 heures et 5 minutes.

En considérant l'ensemble des actifs occupés, la Suisse (35 heures et 30 minutes) se situe toutefois parmi les pays dont les durées hebdomadaires effectives de travail sont les moins élevées en 2023. Cela s'explique par la forte proportion de personnes occupées à temps partiel. C'est en Grèce que la durée est la plus longue avec 39 heures et 48 minutes, et aux Pays-Bas qu'elle est la plus courte avec 30 heures et 33 minutes. La moyenne de l'UE s'établissant à 35 heures et 42 minutes.

Enfin, en rapportant le volume total d'heures hebdomadaires travaillées à l'ensemble de la population de 15 ans et plus, la Suisse se situe à nouveau parmi les pays dont les durées hebdomadaires effectives de travail sont les plus élevées, avec 23 heures et 1 minute. La position de la Suisse s'explique par la part élevée de personnes participant au marché du travail. La durée la plus longue et la plus courte ont été relevées respectivement en Islande (25 heures et 31 minutes) et en Italie (16 heures et 34 minutes). La moyenne de l'UE s'établit quant à elle à 19 heures et 26 minutes.

Annexe méthodologique

Statistique du volume du travail (SVOLTA)

La SVOLTA est une statistique de synthèse élaborée sur la base des données de l'enquête suisse sur la population active (ESPA) ainsi que d'autres sources. Le but principal **de la SVOLTA est l'estimation des heures de travail effectivement accomplies dans l'économie suisse**. Le volume de travail se réfère au nombre total d'heures de travail productives au sens de la comptabilité nationale.

La SVOLTA prend donc en considération:

- Les personnes, indépendantes ou salariées, qui ont travaillé au moins une heure contre rémunération durant l'année de référence.
- Les personnes qui, sans être rémunérées, ont collaboré dans l'entreprise familiale pendant l'année de référence.

Le volume effectif du travail et ses composantes (heures normales, heures supplémentaires et heures d'absences) sont calculés annuellement selon le concept intérieur (ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire suisse), conformément à l'usage de la comptabilité nationale.

Le volume effectif de travail s'obtient en additionnant les durées annuelles effectives du travail pour l'ensemble des emplois de l'économie suisse. La durée effective du travail correspond au nombre d'heures de travail normalement effectuées, auxquelles on ajoute les heures supplémentaires et dont on soustrait les absences.

Comparaison internationale des heures effectives de travail

Les données sur les comparaisons internationales sont publiées par Eurostat (état: juin 2024) et sont tirées des enquêtes sur les forces de travail (en Suisse: enquête suisse sur la population active). Il s'agit ici des heures effectives de travail directement relevées durant la semaine de référence. Les personnes qui ont déclaré ne pas avoir travaillé durant la semaine de référence sont exclues des calculs. Les résultats sont par conséquent différents de ceux tirés de la SVOLTA.

Enquête suisse sur la population active (ESPA)

L'ESPA est une enquête par sondage auprès des ménages menée chaque année depuis 1991 par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Elle a pour but de décrire la structure et l'évolution de la population active ainsi que les comportements sur le marché du travail. Afin d'en rendre les résultats comparables sur le plan international, l'OFS s'appuie sur les recommandations du Bureau International du Travail (BIT) et sur les normes d'Eurostat applicables aux enquêtes sur les forces de travail.

De 1991 à 2009, l'enquête a été menée au 2^e trimestre uniquement. Conformément à l'accord bilatéral de coopération statistique entre la Suisse et l'Union européenne, l'ESPA est aujourd'hui menée en continu dans le but de produire des indicateurs trimestriels sur l'offre de travail. Les personnes qui participent à l'enquête sont interrogées 4 fois sur 1 an et demi. L'échantillon de base dès 2010 est constitué d'environ 100 000 interviews annuelles. Un échantillon spécial composé d'environ 20 000 interviews de personnes étrangères complète l'échantillon de base. La population couverte est la population résidente permanente de 15 ans et plus.

L'ESPA a été une enquête téléphonique de 1991 à 2020. Depuis 2021, il s'agit d'une enquête multimode (enquête par Internet/par téléphone), où le relevé par Internet est privilégié.

L'ensemble des résultats trimestriels et annuels de l'ESPA et des statistiques dérivées de l'ESPA (dont la SVOLTA) sont également accessibles sous forme de tableaux à télécharger sur le portail statistique de l'OFS.

Renseignements

Rongfang Li, OFS, Section Travail et vie active,

tél.: +41 58 463 64 86, e-mail: Rongfang.Li@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2024-0577

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a eu accès aux informations statistiques contenues dans le présent communiqué de presse, de manière limitée, contrôlée et sous embargo, trois jours ouvrables avant leur mise à disposition du public.

T1 Volume annuel effectif du travail et durée annuelle effective du travail selon le sexe, la nationalité, et le statut d'activité, 2018-2023

SVOLTA

Concept intérieur ¹	Volume annuel effectif du travail en millions d'heures						Durée annuelle effective du travail en heures par emploi					
	2018	2019	2020	2021 ^r	2022 ^r	2023	2018	2019	2020	2021 ^r	2022 ^r	2023
Sexe												
Hommes	4 829	4 849	4 671	4 777	4 842	4 903	1 669	1 663	1 612	1 644	1 637	1 621
Femmes	3 028	3 054	2 937	3 052	3 124	3 203	1 199	1 193	1 156	1 197	1 210	1 206
Nationalité												
Suisses	5 248	5 243	5 065	5 219	5 217	5 228	1 400	1 391	1 359	1 395	1 390	1 374
Etrangers	2 609	2 660	2 543	2 610	2 749	2 878	1 563	1 559	1 486	1 521	1 540	1 535
Statut d'activité												
Indépendants	658	635	600	594	579	574	1 495	1 478	1 438	1 437	1 359	1 349
Salariés propriétaires de leur entreprise	411	423	432	487	538	579	1 761	1 757	1 727	1 660	1 620	1 610
Collaborateurs familiaux	103	95	100	127	150	174	973	942	995	1 147	1 235	1 189
Salariés	6 408	6 494	6 200	6 337	6 419	6 513	1 447	1 440	1 388	1 430	1 445	1 434
Apprentis	278	257	275	283	279	266	1 316	1 309	1 362	1 372	1 280	1 271
Total	7 857	7 903	7 608	7 829	7 965	8 106	1 450	1 443	1 399	1 435	1 438	1 427
¹ ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse												
^r chiffres révisés												

T2 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps ¹, en heures par emploi, 2018-2023

SVOLTA

Concept intérieur ²	2018	2019	2020	2021 ^r	2022 ^r	2023	Variation 2018-2023
Durée hebdomadaire contractuelle du travail	41 h 52 min	41 h 53 min	41 h 50 min	41 h 49 min	41 h 43 min	41 h 43 min	-9 min
+ Durée hebdomadaire des heures supplémentaires	55 min	50 min	47 min	43 min	41 min	40 min	-15 min
- Durée hebdomadaire des absences	1 h 49 min	1 h 49 min	4 h 53 min	3 h 16 min	2 h 24 min	2 h 11 min	22 min
= Durée hebdomadaire effective de travail	40 h 58 min	40 h 54 min	37 h 44 min	39 h 16 min	40 h	40 h 12 min	-46 min
¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.							
² ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse							
^r chiffres révisés							

T3 Composantes de la durée hebdomadaire effective du travail des salariés à plein temps ¹ selon la section économique ², 2023

SVOLTA

Concept intérieur ³	Durée hebdomadaire contractuelle du travail	Durée hebdomadaire des absences ⁴	Durée hebdomadaire des heures supplémentaires	Durée hebdomadaire effective du travail
	en heures par emploi			
Section économique NOGA				
A Agriculture, sylviculture	47 h 13 min	3 h 12 min	22 min	44 h 23 min
B-E Activité industrielle, prod. d'énergie	41 h 26 min	2 h 10 min	33 min	39 h 49 min
F Construction	41 h 53 min	2 h 35 min	24 min	39 h 42 min
G Commerce, réparation	41 h 44 min	2 h 17 min	37 min	40 h 4 min
H Transports et entreposage	41 h 54 min	2 h 25 min	20 min	39 h 49 min
I Hébergement et restauration	42 h 43 min	2 h 28 min	29 min	40 h 44 min
J Information et communication	41 h 8 min	1 h 42 min	41 min	40 h 7 min
K Activités financières et d'assurance	41 h 44 min	1 h 41 min	1 h 14 min	41 h 17 min
L/N Immobilier, activités administratives	41 h 51 min	2 h 31 min	30 min	39 h 50 min
M Act. spécialisées, scient. et techniques	41 h 37 min	1 h 49 min	57 min	40 h 45 min
O Administration publique	41 h 44 min	1 h 58 min	19 min	40 h 5 min
Q Santé humaine et action sociale	41 h 53 min	2 h 33 min	29 min	39 h 49 min
R/S/T Arts, loisirs, ménages privés, autres	41 h 57 min	1 h 43 min	37 min	40 h 51 min
A-T Total	41 h 43 min	2 h 11 min	40 min	40 h 12 min

¹ Les salariés à plein temps se réfèrent aux salariés travaillant à 100%. Les salariés propriétaires de leur entreprise sont exclus.

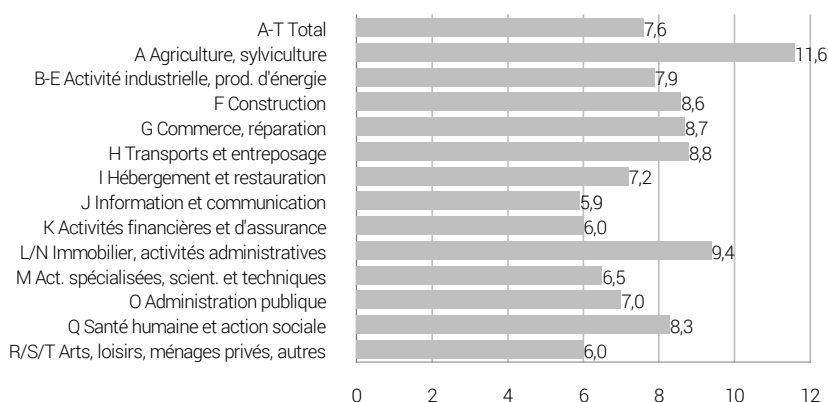
² Les données pour la section économique « Enseignement » ne sont pas présentées dans ce tableau en raison de la difficulté du relevé des composantes du temps de travail. Elles sont cependant intégrées dans le total.

³ ensemble des activités productives effectuées à l'intérieur du territoire économique suisse

⁴ Comprend les absences pour raisons de maladie/accident, congé maternité, service militaire ou civil, protection civile, réduction de l'horaire de travail, conflit de travail, raisons personnelles/familiales et mauvais temps. Les vacances et les jours fériés ne sont pas considérés comme des absences.

Nombre annuel de jours d'absences en raison de maladie/accident des salariés à plein temps, par section économique ¹, 2023

G1

¹ sans la section «P Enseignement»

Source: OFS - Statistique du volume du travail, SVOLTA

© OFS 2024

T4 Durée hebdomadaire effective du travail en comparaison internationale (UE et AELE) ¹, en heures, 2023

Eurostat

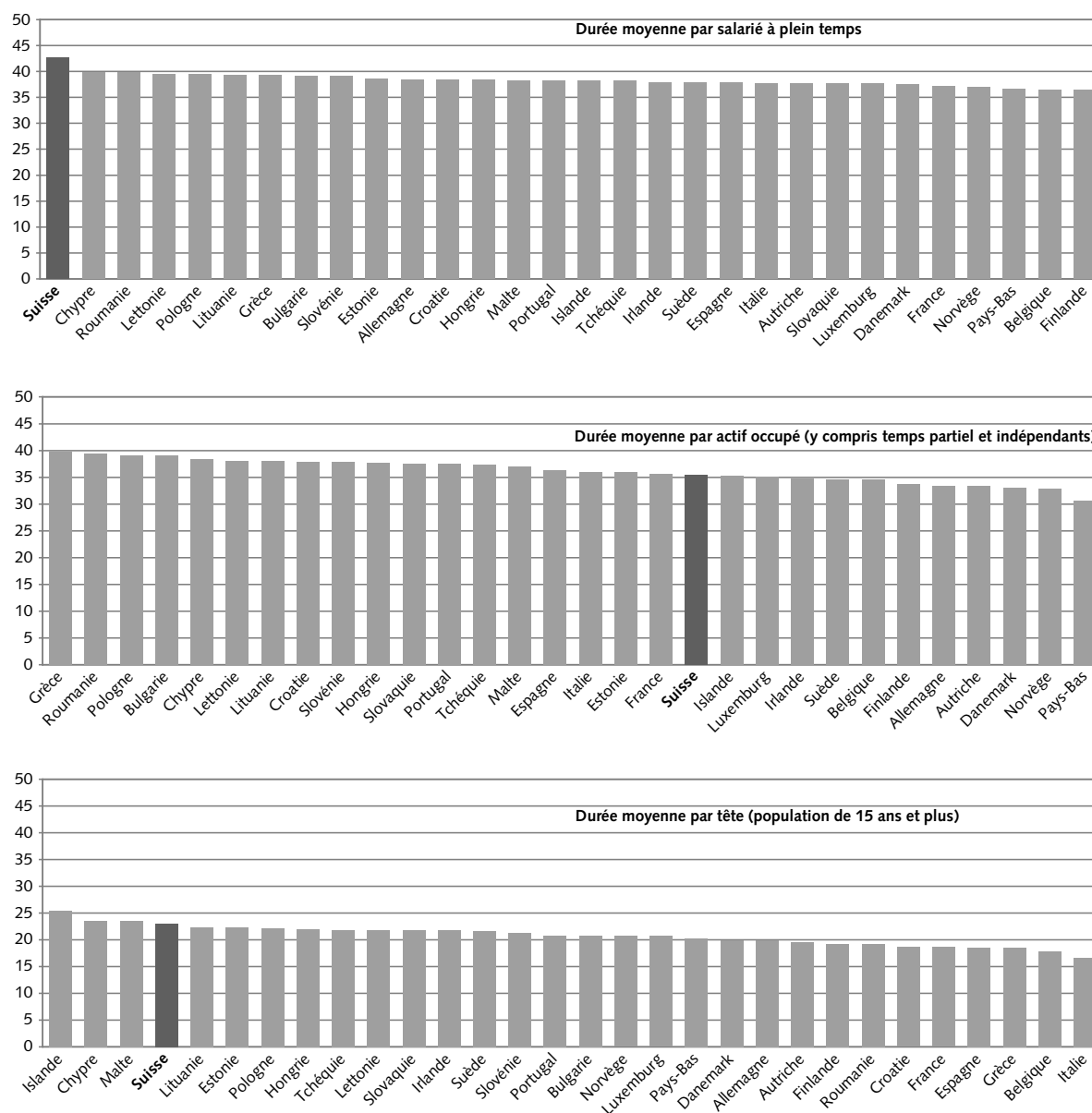
	Salariés à plein temps	Personnes actives occupées (y compris temps partiel et indépendants)	Population 15 ans et plus (y compris personnes sans activité professionnelle)
Suisse	42 h 33 min	35 h 30 min	23 h 1 min
UE	38 h 5 min	35 h 42 min	19 h 26 min
Belgique	36 h 32 min	34 h 27 min	17 h 54 min
Bulgarie	39 h 5 min	38 h 59 min	20 h 45 min
République tchèque	38 h 14 min	37 h 21 min	21 h 49 min
Danemark	37 h 27 min	33 h	19 h 56 min
Allemagne	38 h 26 min	33 h 23 min	19 h 53 min
Estonie	38 h 33 min	35 h 53 min	22 h 19 min
Irlande	37 h 53 min	34 h 42 min	21 h 45 min
Grèce	39 h 17 min	39 h 48 min	18 h 28 min
Espagne	37 h 47 min	36 h 15 min	18 h 29 min
France	37 h 9 min	35 h 39 min	18 h 36 min
Croatie	38 h 24 min	37 h 56 min	18 h 37 min
Italie	37 h 38 min	35 h 59 min	16 h 34 min
Chypre	39 h 53 min	38 h 18 min	23 h 31 min
Lettonie	39 h 30 min	38 h 5 min	21 h 47 min
Lituanie	39 h 20 min	37 h 59 min	22 h 20 min
Luxembourg	37 h 33 min	35 h 3 min	20 h 41 min
Hongrie	38 h 23 min	37 h 35 min	22 h
Malte	38 h 18 min	36 h 54 min	23 h 28 min
Pays-Bas	36 h 41 min	30 h 33 min	20 h 12 min
Autriche	37 h 36 min	33 h 17 min	19 h 29 min
Pologne	39 h 21 min	39 h 5 min	22 h 5 min
Portugal	38 h 18 min	37 h 29 min	20 h 50 min
Roumanie	39 h 50 min	39 h 26 min	19 h 10 min
Slovénie	39 h 3 min	37 h 45 min	21 h 17 min
Slovaquie	37 h 33 min	37 h 32 min	21 h 46 min
Finlande	36 h 29 min	33 h 48 min	19 h 11 min
Suède	37 h 50 min	34 h 36 min	21 h 35 min
AELE			
Islande	38 h 17 min	35 h 15 min	25 h 31 min
Norvège	36 h 59 min	32 h 45 min	20 h 44 min

Source: Office statistique de l'Union européenne, Eurostat
état au 17.06.2024

¹ Pour les comparaisons internationales, les heures de travail sont relevées selon une méthode légèrement différente à celle appliquée dans la statistique du volume du travail (cf. annexe méthodologique).

Durée hebdomadaire effective du travail en comparaison internationale (UE et AELE), en heures, 2023

G 2



Source: Office statistique de l'Union européenne, Eurostat

© OFS, Neuchâtel 2024